

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 22 février 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf le 22 février à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 15 février 2019.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT – Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES
Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

EXCUSES : Nathalie BURFIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers, à l'unanimité, valident le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2019.

M. le Maire précise qu'il convient de lire au point III – chapitre 3-3 : Hameau du Carre : l'option assainissement collectif.. réalisation à court terme.

II – FINANCES COMMUNALE

Monsieur le Maire :

-communique aux conseillers les comptes administratifs et les résultats prévisionnels de clôture des différents budgets 2018.

Budget principal

Après reprise des excédents antérieurs, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 311 387.64 €, la section d'investissement un excédent de clôture de 451 805.52 €.

l'excédent global de clôture s'élève à 763 193.16 €.

Budget eau

Après reprise des excédents et déficits antérieurs, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 28 888.01 €, la section d'investissement un excédent de 28 658.52 €

l'excédent global de clôture s'élève à 57 556.53 €.

Budget assainissement

Après reprise des excédents ou déficits antérieurs, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 22 597.92 €, la section d'investissement un excédent de 46 433.19 €

l'excédent global de clôture s'élève à 69 031.11 €

Pour l'ensemble de ces budgets l'excédent global de clôture s'élève à 889 780.80 €

- communique les données d'endettement pour les différents budgets.

- indique que ces résultats de clôture ne pourront être validés qu'après vérification avec les comptes de gestion à recevoir des services de la trésorerie.

- fait l'analyse de résultats comptables, qui fait ressortir (pour l'exercice 2018) un résultat déficitaire de 6 183,69 € sur la section de fonctionnement du budget eau et un résultat déficitaire de 12 849,40 € sur la section de fonctionnement du budget assainissement. Ce qui amène à rechercher les moyens d'équilibrer recettes et dépenses sur les sections de fonctionnement des budgets eau et assainissement à venir.

- propose la date du 7 mars 20h30 pour le débat d'orientation budgétaire (DOB).

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Conseil d'école

L'adjointe en charge des affaires scolaires rend compte des divers points abordés lors du conseil d'école du 4 février :

- effectifs de rentrée : 76 élèves

- questions des parents sur l'organisation de la garderie périscolaire, des tarifs de la cantine-garderie, des aides financières pouvant être apportées (CAF, MSA, Chèque Cēsu), de la mise en place du plan éducatif territorial.

Un procès-verbal est établi et diffusé aux parents par la Directrice d'école.

3-2 Accueil périscolaire

M. le Maire rappelle que l'exercice de la compétence « jeunesse » a été prise par le Sivom RCP (C.R. du conseil syndical du 20 novembre 2018 du Sivom RCP).

A ce titre c'est le Sivom qui, ayant pris le relais de la CCRCP dissoute, est signataire du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF.

Les accueils périscolaires sont, en principe, intégrés au CEJ. Bénéficient ainsi des aides CAF les accueils périscolaires de Bénonces, Montagnieu, Serrières-de-Briord.

L'accueil périscolaire de Lhuis exercé sous la compétence de la commune, avec du personnel communal, n'était jusqu'au 20 novembre 2018, pas intégré au CEJ.

Il est donc envisagé que l'activité périscolaire de Lhuis, soit intégrée au dispositif CEJ bien que non bénéficiaire du droit d'aides de la CAF.

Les modalités d'intégration du périscolaire de Lhuis au dispositif sont à étudier dans le cadre de la signature, par le Sivom, de la nouvelle convention de partenariat liant le Sivom et l'association Enfance et Loisirs, à qui il incombe de gérer et d'animer l'accueil périscolaire sur les différents sites d'accueil du territoire du Sivom.

Se posera notamment la question des changements pouvant impacter le personnel communal, actuellement en charge de l'organisation, de la gestion, de la surveillance de l'activité périscolaire.

IV – URBANISME

4-1 Révision POS PLU

Le compte rendu de la réunion du 24 janvier consacrée à la synthèse du schéma directeur d'assainissement / zonage d'assainissement, à la poursuite des zonages des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) a été communiqué aux conseillers et commenté.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

4-2 Emplacements réservés

M. le Maire indique qu'il y a lieu de porter sur les plans de zonages les emplacements réservés (ER) pour de futurs aménagements d'équipements structurants tels que l'élargissement de voies de circulation, carrefour, fossés pour EP, bassins de rétention d'eau pluviale, etc...

4-3 Demande de changement de classement de zones

Un exploitant demande, afin de pouvoir étendre son activité, d'étudier la possibilité de classer en zone A un terrain actuellement en zone N.

Possibilité étudiée avec l'urbaniste en fonction de la carte des aléas crues torrentielles, mouvements de terrain (document de septembre 2018 sur la prévention des risques). Il en ressort que le terrain est soumis à des aléas moyens conduisant à un classement en zone rouge inconstructible. La zone ne pourra pas recevoir de construction.

V – VOIRIE - RÉSEAUX

5-1 Opération centre bourg - Traversée du bourg

Les demandes de subvention ont été transmises à la préfecture, à la Région, au Département.

5-2 Gestion des eaux pluviales sur le centre bourg

M. le Maire informe l'assemblée sur les critères de crues retenus par les élus lors de la réunion du 20 février avec des spécialistes hydrologues. Critères pour l'établissement du cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.

5-3 Plan d'alignement

Des plans d'alignement sont à réaliser, avant travaux, sur certaines sections de voies existantes pour déterminer de nouvelles limites de la voie publique par rapport aux propriétés riveraines.

5-4 Renforcement de la Défense incendie

Les études et investigations se poursuivent.

VI – BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Bâtiment de service de la BTC (Brigade Territoriale de Contact)

Les gendarmes de la brigade souhaitent repeindre le bâtiment. Peinture fournie par la commune. Avant ces travaux de peinture la commune fera faire des travaux sur la toiture et sur les chéneaux/descentes d'eau. Coût 7 100 €.

6-2 Croix de mission à Ansolin

Cette croix implantée sur un terrain privé menace ruine. Le propriétaire pour éviter tout risque souhaite la démonter. Cette croix faisant partie du petit patrimoine local, la commune envisage de la restaurer (coût indicatif 2 000 € TTC). Si accord avec le propriétaire une convention sera à établir.

6-3 Forêt communale

Les agents ONF ont présenté le projet d'aménagement forestier pour la forêt communale pour la période 2019-2038.

La présentation des choix pour l'aménagement sera faite au conseil municipal en mai 2019. Si approbation du plan d'action par le conseil municipal, le projet sera soumis aux organismes extérieurs puis au Préfet pour validation.

6-4 Terrain communal de la Taline

Les employés communaux vont procéder à la pose d'une clôture et d'un portail.

6-5 Jeux extérieurs du square (jeux pour enfants de 3 à 12 ans)

Après l'achèvement récent des travaux des réserves sur l'installation ont été faites auprès des prestataires. Gestion de ces réserves en cours. Ces jeux ne pourront pas être libérés pour les enfants tant que les réserves n'auront pas été levées.

VII – CCPA

7-1 Analyses des bases fiscales

La CCPA a mandaté le cabinet Ecofinances pour effectuer une analyse des bases fiscales des particuliers, pour l'ensemble des communes du territoire.

Le diagnostic réalisé pour la commune de Lhuis fait ressortir des anomalies dans l'établissement des bases fiscales.

Afin d'instaurer une meilleure équité fiscale sur la commune, le conseil municipal donne son accord pour une mission menée par un cabinet spécialisé visant à détecter les anomalies les plus significatives.

7-2 Office du Tourisme

La fermeture de l'accueil du bureau d'informations touristiques de Lhuis a été actée.

La commune va donc reprendre possession des locaux et prévoir leurs aménagements pour diverses affectations.

VIII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

8-1 Location salle polyvalente

Des actes d'incivilité (nuisances sonores au-delà de l'heure tolérée, salissure des lieux extérieurs et intérieurs) ont été constatés lors et après une récente location.

Les conditions de mise à disposition de la salle seront revues (caution, etc...)

IX – DIVERS

9-1 Spectacle pyrotechnique

Les services de la Préfecture ont communiqué la nouvelle réglementation à mettre en place lors de tirage de spectacles pyrotechniques (s'adresser à la sous-préfecture de Nantua)

9-2 Groupe herpétologique de l'Ain (meilleure connaissance des reptiles et des amphibiens)

Le groupe herpétologique de l'Ain procède à une étude avec pour objectif la détection d'une espèce protégée et rare, la coronelle girondine. Cinq (5) linéaires de plaques de caoutchouc tissé ont été posés à différents endroits de notre commune, pour essayer de localiser cette espèce.

Le groupe herpétologique de l'Ain peut former les habitants intéressés par cette étude.

Contact : ghra.ain@gmail.com

9-3 Fleurissement

Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe municipale en charge du fleurissement sont appelées à se faire connaître en mairie.

Séance levée à 22h30

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections européennes : **31 mars 2019**

LE RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS POUR LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Tous les jeunes garçons et filles, doivent **se faire recenser à la mairie de leur domicile.**

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire
La mairie leur remettra alors une **attestation de recensement** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation leur sera réclamée s'ils voulaient s'inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de construire et même conduite accompagnée)

Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

PORTE OUVERTE A LA BRIGADE TERRITORIALE DE CONTACT DE LHUIS

Samedi 30 mars 2019 de 14 h à 18 heures.

Organisée par la gendarmerie afin de faire découvrir les missions de la gendarmerie à la population.